

TRIBUNE : LA FICELLE ÉTAIT UN PEU GROSSE

Opposition municipale – juillet 2021

Le Maire de Saint-Médard-en-Jalles a fait diffuser durant les 15 premiers jours de mai 2021 à l'ensemble de la population de Saint-Médard, dans les boîtes aux lettres et sur le site Facebook de la ville, une publication de quatre pages intitulée « Lettre du Maire » pour faire la promotion des actions de la collectivité depuis son élection en juin 2020.

Nous avons été surpris et choqués de cette diffusion qui est intervenue à moins de 2 mois de deux scrutins, élections départementales et régionales, où quatre élus de la majorité municipales sont candidats.

En effet, cette publication municipale dont la parution est peu fréquente et à la discrétion du Maire ne saurait en aucune manière être apparentée au journal municipal de parution régulière. Il s'agit bel et bien d'une parution exceptionnelle dont le seul fondement est de faire la publicité des actions de la municipalité pour apporter une aide aux candidats de la majorité municipale.

Cette publication pose un problème de droit puisqu'elle correspond à un mélange des genres interdit par la loi en période électorale, mélange des genres de nature à contourner la loi sur le financement des campagnes électorales.

Nous trouvons absolument anormal que cette publicité puisse se faire sur fonds publics et rompe ainsi complètement l'égalité entre les différents candidats. Elle contrevient ainsi non seulement à l'usage républicain mais aussi à l'esprit et à la lettre de la loi.

À l'évidence, cette « Lettre du Maire » ne relevait d'aucune urgence informative. Sa diffusion pouvait attendre 2 mois et n'aurait pas dû être faite dans les 2 mois précédant le scrutin.

Jamais dans les 6 années précédentes, nous n'avons agi de la sorte.

C'est pourquoi nous avons en tant qu'élus d'opposition, décidé de déposer un recours devant le Tribunal administratif pour vérifier la légalité de cette publication au regard du Code électoral et demander la réintégration des dépenses correspondantes dans les comptes de campagne des candidats concernés.

Jean-Claude Acquaviva, Antoine Augé, Stéphane Bessière, Hakima Courrèges, Patricia Guillot, Serge Hélaudais, Jacques Mangon, Marie-Odile Picard, Vanessa Vaccaro-Dumas.